

La CFDT a ratifié jeudi 13 mars l'accord conclu la semaine dernière entre les partenaires sociaux sur le pacte de responsabilité.

Le bureau national (direction) de la CFDT « vient de voter la signature du relevé de décision sur le pacte de responsabilité », a annoncé la centrale dans un tweet. « Nous venons de signer le relevé de conclusions du pacte de responsabilité. La CFDT exige du patronat qu'il assume ses responsabilités ! », a ajouté dans un autre tweet le numéro un de la centrale, Laurent Berger.

Deux autres syndicats réformistes, la CFTC et la CFE-CGC, ont également signé l'accord adopté le 5 mars avec les organisations patronales (Medef, UPA, CGPME).

Ce texte ne chiffre pas les créations d'emplois attendues des entreprises en échange des 30 milliards de baisses d'impôts ou de charges, prévus par le pacte de responsabilité. Il prévoit l'ouverture de « discussions au niveau des branches professionnelles en vue d'aboutir à un relevé de conclusions, ou des négociations en vue d'aboutir à un accord précisant des objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes d'emplois ». La CGT et FO ont refusé de parapher le texte.

Source : le monde mars 2014

Pacte de responsabilité : pour FO, « les masques sont tombés »

Une première réunion s'est tenue vendredi 28 février, au siège du MEDEF, entre cinq syndicats et trois organisations patronales à propos du fameux pacte de responsabilité, la nouvelle marotte gouvernementale.

« Les masques sont tombés, c'est un marché de dupes [avec] zéro contrepartie, zéro contrainte pour le MEDEF », a déclaré Stéphane Lardy, Secrétaire confédéral de FO, à sa sortie de la première réunion de concertation sur le pacte de responsabilité.

À la demande de la CFDT, à la suite de la réunion du 28 février, une seconde réunion se tiendra le 5 mars afin de finaliser un « relevé de décisions ». Le représentant du MEDEF avait précisé que ce « relevé de conclusions engagera ses signataires », et sera axé sur trois thèmes : « l'emploi, le dialogue social et les investissements ». Mais la discussion est avant tout sémantique entre la CFDT et le MEDEF : faut-il plutôt évoquer des « contreparties » que des « engagements » ? Et si le MEDEF refuse de prendre des engagements chiffrés en termes d'embauches, il propose pourtant une « mobilisation des branches » professionnelles, chacune définissant « son implication » en faveur de l'emploi... Difficile de masquer ce chèque en blanc.

Dès l'annonce de ce pacte, lors des vœux du président de la République, Jean-Claude Mailly avait fait part de son scepticisme : « Négocier des contreparties à la baisse des cotisations annoncée par le chef de l'État, je n'y crois pas. Quand une aide est ciblée, on peut contraindre les entreprises à respecter des engagements précis, pas si l'aide est généralisée. »

À la suite de cette annonce présidentielle, la Confédération a réuni, le 19 janvier dernier, plus de 5 000 militants pour un meeting : « Combattre l'austérité : une urgence sociale et démocratique », appelant à la mobilisation interprofessionnelle le 18 mars. Trois organisations syndicales – la CGT, Solidaires et la FSU – l'ont rejointe sur cette date et ont émis une déclaration commune : « [Considérant] que les annonces liées au "pacte de responsabilité", et en particulier les 50 milliards d'euros d'économies programmées, répondent d'une logique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent. »

DES OBJECTIFS, DES CONTREPARTIES OU... DES PIN'S ?

Aujourd'hui la forme qu'aura in fine ce pacte reste une énigme. Le Crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) sera-t-il intégré à la suppression des cotisations familiales ? Quelle sera l'ampleur des réductions de dépenses publiques et où seront-elles appliquées ? Autant de questions qui n'obtiendront probablement pas de réponses avant les échéances municipales.

Le pacte de responsabilité devait notamment permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges, selon ses promoteurs. Or l'indice Henderson Global Dividend a publié, le 23 février dernier, une étude montrant que les sociétés mondiales cotées ont, en 2013, rétribué leurs actionnaires à hauteur de 731 milliards d'euros un record historique. En France, ce sont près de 37 milliards d'euros qui ont été versés aux détenteurs de capitaux. La mobilisation du 18 mars rappellera au gouvernement de s'occuper enfin du coût du capital plutôt que d'attaquer sans relâche le salaire différé.

FO Hebdo mars 2014

Le pacte de responsabilité et le pacte d'austérité ne font qu'un

Ceux qui, y compris dans le mouvement syndical, acceptent le pacte de responsabilité/solidarité décidé par le président de la République, acceptent dans le même temps la réduction des dépenses publiques et sociales de 50 milliards d'euros sur trois ans.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'entendre le président de la République expliquer que pour financer l'allègement du coût du travail et les réductions d'impôt pour les entreprises, il faut obtenir les 50 milliards d'euros. Le pacte de responsabilité et le pacte d'austérité ne font qu'un !

Le cumul des pactes [1] constitue un véritable fromage pour les entreprises. Dans les 50 milliards d'euros annoncés, auxquels il faut ajouter 4 milliards sur 2014, les entreprises gagneront, en plus du CICE (20 milliards l'an prochain), 10 milliards d'exonération de cotisations patronales et près de 8 milliards de réductions fiscales. Soit, au total, 38 milliards d'euros. Sur toute la période 2012-2017, compte tenu des augmentations d'impôt au départ, elles devraient engranger 26 milliards d'euros. A contrario, sur toute la période également, les ménages devraient être impactés de 23 milliards d'euros, entre les augmentations fiscales et les pressions sur les prestations !

Il faut ainsi souligner que le gel des prestations sociales (hors minima sociaux) et le gel des salaires vont par définition diminuer le pouvoir d'achat. Un fonctionnaire de catégorie C (qui gagne moins aujourd'hui qu'en 2010 compte tenu de l'augmentation des cotisations) perd, avec le gel, 100 euros par mois sur un salaire de l'ordre de 1 410 euros.

Si tout cela ne constitue pas une accentuation de l'austérité, autant expliquer qu'il fait soleil quand il pleut ! Si tout cela est marqué du sceau de la justice sociale, autant expliquer que l'accroissement des inégalités serait une vertu jauresienne !

Quant aux « contreparties » du pacte de responsabilité, en matière de rémunération on a la réforme du président du MEDEF : il faut un sous-SMIC temporaire et de la modération salariale !

Tout cela n'est ni acceptable, ni juste, ni progressiste. Pire, les effets à court terme risquent d'être récessifs car la réduction des dépenses publiques et sociales et le gel des prestations vont planter la consommation, l'investissement et donc l'activité économique et l'emploi.

Pour les ménages, lourdement mis à contribution, la confiance va en prendre un coup et ce pacte régressif risque d'avoir un effet dépressif.

Nous continuerons donc à le dénoncer, notamment le 15 mai en appui aux trois fonctions publiques et à l'appel de l'Union interfédérale FO des fonctions publiques.

Notes

[1] Pacte de stabilité, pacte budgétaire européen, pacte de responsabilité/solidarité.